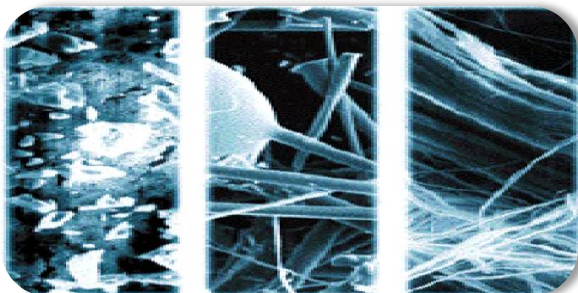


AMIANTE - Personnel d'encadrement

Formation des travailleurs s'exposant à l'amiante :

Arrêté formation du 25 avril 2005

Article R4412-87 du CT



Cette formation permet à toute personne de l'encadrement dont les salariés sont sujets à des opérations de désamiantage, de prévenir des risques liés à l'amiante et d'établir des procédures pour limiter l'exposition de ses opérateurs.

OBTENIR UN DEVIS

PUBLIC :

Tout salarié susceptible d'être exposé dans son activité à des matériaux contenant de l'amiante

NOMBRE DE PERSONNES :

8 à 12 personnes

DUREE :

Nous consulter pour une étude personnalisée.

DEROULEMENT :

Information aux risques « Amiante », approche réglementaire, et étude des procédures d'intervention

LIEUX

En interne, ou locaux YSEIS

OUTILS PEDAGOGIQUES :

Films, diaporamas, étude de cas

PROGRAMME

THEORIE

- Connaissance des caractéristiques et des propriétés de l'amiante
- Exigences réglementaires
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Evaluation des risques et procédures d'intervention
- Protections collectives et individuelles
- Conditionnement, étiquetage, stockage, évacuation et élimination des déchets
- Conduite à tenir en cas d'urgence ou de situations anormales
- Connaissance des documents exigibles : dossier technique « Amiante » notamment

PRATIQUE

Etude de cas concrets (plan de retrait).